

N/REF : 24/12/2024 11H00 C:262735 I:34897
V/REF : OSMIL806458029
V/Email reçu le Mardi 24/12/2024 a 11H00

FONCIA AF IMMO

**85 AVENUE JEAN JAURES
38320 EYBENS**

IMMEUBLE : LES PLATANES
11 11B ALLEE PARC POMPIDOU
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 26 Décembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 11 BIS PARC POMPIDOU - GRENOBLE
MR JEAN CADET 06 18 00 79 07
PREVOIR PETIT CAMERA

MOTIF : INTERVENIR POUR CURAGE EN URGENCE DE LA COLONNE EP DEPUIS LA TOITURE.
CA FUT A GRANDE EAUX CHEZ M CADET QUI EST AU DERNIER ÉTAGE.
DIAGNOSTIC CONFIRMÉ PAR LE PLOMBIER INTERVENU CE MATIN.

Donneur d'ordre : Mme A. PIOCH

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 24/12/2024 A 13H30
INTERVENTION DEPUIS LE TOIT TERRASSE AVEC CAMERA SANS ENREGISTREMENT
CONTRÔLE COLONNE EP DEPUIS LA VENTILATION RS OBSERVATION FAIRE
INTERVENIR LE PLOMBIER DERNIERE ÉTAGE POUR REPRENDRE LE RENVOI DANS LE
CAISSON CONTRE-PENTE NON ETANCHE
CONTROLE DU PIED DE COLONNE RAS
SANS CAMERA IMPOSSIBLE DE DETERMINER LA CAUSSE

OBSERVATIONS : FF LCOMPTER Email envoyé le 26/12/24 a 08H34 Mme A. PIOCH

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y

remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	176,90
1,00	Ff Caméra sans enregistrement	2	265,38	265,38
TOTAL H.T.				442,28
T.V.A. a 10,00%				44,22
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>486,50</u>

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN